



Vide grenier au parc Dolfuss – Evian les Bains

Dimanche 3 juillet 2016

Organisé par le ski club Evian

Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Nombre d'emplacement(s)* demandé(s) - 11 € les 3 mètres :

Objets vendus (en bref) :

.....

** 1 emplacement = 3m linéaire. Veuillez indiquer un nombre entier d'emplacements (exemple '2' = 6m linéaire)*

Important

- ce vide grenier est réservé aux particuliers. Les professionnels ne sont pas acceptés.
- Les personnes désirant avoir un stand cote à cote doivent s'inscrire ensemble.

A joindre impérativement à votre réservation

- Une photocopie de la carte d'identité ou passeport avec le numéro apparent.
- Un chèque du montant de la réservation à l'ordre du Ski Club Evian.
- Une enveloppe timbrée avec vos noms et adresse ou une adresse email pour la confirmation d'inscription.

.....

Fiche à retourner à l'adresse suivante :

Ski Club Evian

1 Nouvelle route du Stade

74500 Evian

Les inscriptions seront faites par ordre d'arrivée.

Une confirmation d'inscription avec votre numéro d'emplacement vous sera envoyée afin de valider votre participation.

Une question ? N'hésitez pas à nous contacter videgrenier@skiclubevian.fr



Vide grenier au parc Dolfuss – Evian les Bains

Dimanche 3 juillet 2016

Organisé par le Ski Club Evian

Règlement

Organisé par le ski club Evian, le vide grenier se déroulera au parc Dolfuss à Evian les Bains, le dimanche 3 juillet 2016 de 6h30 à 18h, dans le seul périmètre et sur les seuls emplacements définis sur le plan. L'entrée des exposants se fera à partir de 6h30 par le rond point de la MJC ainsi que la sortie à partir de 18H.

Ce vide grenier est réservé aux particuliers. Les professionnels ne sont pas admis

Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus à condition qu'ils aient leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité, ou l'arrondissement départemental (loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises).

Seules les personnes qui auront réservé un emplacement auprès du ski club Evian, seront autorisées à vendre.

Il est strictement interdit pour les exposants de vendre des marchandises neuves ainsi que des produits alimentaires et boissons.

Les propriétaires d'animaux devront les garder attachés auprès d'eux afin qu'ils ne détériorent pas les marchandises des autres exposants. L'utilisation de barbecue est strictement interdite, les contrevenants seront verbalisés par la police municipale.

Le parc ouvrira à 6h30, le déballage devra être terminé à 8h (arrivée des visiteurs). Par sécurité, aucun véhicule ne devra stationner dans le périmètre du vide grenier. Des parkings sont à disposition. Le remballage commencera à 18h et devra être terminé à 19h, afin de libérer le parc pour l'intervention des services municipaux de la voirie.

Les allées de circulation devront être laissées constamment libres et dégagées.

Les exposants devront veiller à ne pas détériorer les tapis bitumeux, pavés, ou herbes.

L'utilisation de piquets ou broches pour l'ancrage des installations est strictement interdite.

Un sac poubelle sera remis à chaque participant, pour la collecte de ses déchets.

Les déchets devront être déposés à son départ dans les conteneurs appropriés.

Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se conformer aux injonctions des personnes responsables de la manifestation et de la police municipale.

Bonne journée à toutes et à tous !